

Formation Aides-Soignants

Le coût de la formation

1. GENERALITES

L'IFAS MGEN de La Verrière est un établissement privé à but non lucratif subventionné par le Conseil Régional d'Ile de France. À ce titre,

« La Région Ile-de-France **participe aux frais de scolarité** des formations sanitaires et sociales en versant **une subvention aux établissements**. ». Cette participation, qui dépend du statut et du parcours scolaire et/ou professionnel des étudiants, permet de réduire le coût d'une formation. Le statut de l'étudiant est considéré à l'entrée en formation et vaut pour toute la durée de la formation ».

2. ETUDIANTS ELIGIBLES A LA SUBVENTION DU CONSEIL REGIONAL D'ILE DE FRANCE

Si vous êtes dans l'une des situations ci-dessous :

- Jeune de moins de 26 ans en poursuite d'études sans interruption (y compris ceux ayant un contrat de travail étudiant)
- Jeune de moins de 26 ans avec interruption de scolarité de moins de 2 ans avant le démarrage de la formation
- Jeune dont le service civique s'est achevé dans un délai d'un an avant l'entrée en formation
- Les demandeurs d'emploi sans activité ou en activité réduite inscrits à France Travail à l'entrée en formation, dont le coût de formation n'est pas pris en charge par France Travail
- Bénéficiaire d'un PEC (Parcours Emploi Compétences)
- Bénéficiaire du RSA (Revenu de Solidarité Active)
- Les passerelles post bac quand les étudiants ont moins de 26 ans sont examinées au regard des critères d'éligibilité mentionnés ci-dessus
- Les apprenants relevant du SPRF (Service Public Régional de Formation) c'est-à-dire sans diplôme, titre ou certification et inscrits sur un parcours de formation complet en formation aide-soignant, auxiliaire de puériculture ou ambulancier.

Formation Aides-Soignants

Les frais **annuels** de formation (*) à prévoir se composent :

Droits d'inscription formation initiale	200 €
Coût annuel candidat libre <i>Coût horaire candidat libre : 4€</i>	6 160 €
Coût annuel candidat pris en charge par un organisme <i>Coût horaire candidat pris en charge par un organisme : 5€</i>	7 700 €

Décomposition des tarifs de formation (*) :

	Durée (h)	Candidat libre	Candidat pris en charge par un organisme
Accompagnement pédagogique individualisé	35	140,00 €	175,00 €
Suivi pédagogique individualisé	7	28,00 €	35,00 €
Travaux personnels guidés	35	140,00 €	175,00 €
<u>Module 1</u> Accompagnement d'une personne dans les activités de la vie quotidienne et sociale	147	588,00 €	735,00 €
<u>Module 2</u> Repérage et prévention des situations à risque	21	84,00 €	105,00 €
<u>Module 3</u> Evaluation de l'état clinique	77	308,00 €	385,00 €
<u>Module 4</u> Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustements	182	728,00 €	910,00 €
<u>Module 5</u> Accompagnement de la mobilité de la personne aidée	35	140,00 €	175,00 €
<u>Module 6</u> Relation et communication avec les personnes et leur entourage	70	280,00 €	350,00 €
<u>Module 7</u> Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs	21	84,00 €	105,00 €
<u>Module 8</u> Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés	35	140,00 €	175,00 €
<u>Module 9</u> Traitement des informations	35	140,00 €	175,00 €
<u>Module 10</u> Travail en équipe pluriprofessionnelle, qualité et gestion des risques	70	280,00 €	350,00 €
STAGE PERIODE A	175	700,00 €	875,00 €
STAGE PERIODE B	175	700,00 €	875,00 €
STAGE PERIODE C	175	700,00 €	875,00 €
STAGE PERIODE D	245	980,00 €	1 225,00 €

(*) Tarifs sous réserve de modification

Formation Aides-Soignants

3. ETUDIANTS NON ELIGIBLES A LA SUBVENTION DU CONSEIL REGIONAL D'ILE DE FRANCE

Si vous êtes dans l'une des situations ci-dessous :

- Agent public (y compris en disponibilité)
- Salarié du secteur privé
- Les démissionnaires (sauf les bénéficiaires d'un contrat aidé avant l'entrée en formation)
- Les demandeurs d'emploi ayant mis fin à un contrat de travail par démission ou rupture conventionnelle dans les 6 mois précédant l'entrée en formation
- Bénéficiaire d'une prise en charge partielle par Transitions Pro, ANFH...
- Les apprentis
- Les personnes en formation en cursus partiel avec dispenses
- Les personnes en validation des acquis de l'expérience (VAE)
- Les médecins et sage-femmes ayant acquis un diplôme à l'étranger

« En cas de non-éligibilité à la prise en charge des coûts de formation par la Région, le futur étudiant ou élève doit trouver les modalités de financement de son parcours de formation avant de démarrer celui-ci (financement employeur, France Travail, Transitions pro ou autres). »

Si vous êtes dans cette situation, nous vous invitons à vous rapprocher du secrétariat de l'IFAS pour établir les modalités de prise en charge de la formation (devis, contrat ou convention de formation).

4. INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES :

- Durant votre formation, des travaux sous forme de dossiers vous seront régulièrement demandés.
Pour cela, vous devez être équipé du matériel nécessaire pour les enseignements à distance et les travaux à réaliser (ordinateurs et Pack Office : Word/Excel/Powerpoint), imprimante, clé USB, etc...).
- Pour les travaux pratiques à l'IFAS nous vous demandons de disposer de tenues professionnelles hospitalières de couleur blanche.

Formation Aides-Soignants

NOUS CONTACTER

IFSI/IFAS MGEN

13 Avenue de Montfort

CS 70444 - Le Mesnil St Denis 78320

☎ 01 39 38 79 64

ifas@mgen.fr



<https://www.linkedin.com/company/ifsiiifasmgen/>



<https://proximite.mgen.fr/297-ifas-de-la-verriere>